



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2017 - 45		
<b>Commission Dérrogation Espèces Protégées</b>	<b>Objet :</b> Demande de dérogation pour dépose d'un nid de Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> sur la commune de Werentzhouse (68).	<b>Avis :</b> favorable avec recommandations
<b>Date : 30 novembre 2017</b>		

### Contexte

Un nid de Cigogne blanche est présent sur le toit du clocher de l'église du village. Le volume du nid devient important et un risque de chute de celui-ci a été détecté, engendrant un problème de sécurité. Afin d'éviter tout risque pour la population et les cigognes, la commune souhaite déposer ce nid et mettre en place un nid artificiel sur le poteau d'éclairage public sur le parking de la salle polyvalente.

L'intervention aura lieu en dehors de la période de présence des espèces et la mesure compensatoire sera mise en place avant mars 2018.

### Questions au CSRPN

L'intervention sur ce nid de Cigogne remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique de l'espèce ?

### Supports de réflexion

- CERFA
- plan de localisation
- avis de la DREAL signé par le Préfet
- photo

### Analyse du CSRPN

Rapporteur : Bruno FAUVEL

Le nid doit être déplacé pour des raisons de sécurité. Il sera compensé par l'installation d'une plate-forme sur un poteau d'éclairage public situé à environ 500m, sur le parc de stationnement de la salle polyvalente. La Ligue pour la Protection des Oiseaux confirme que le nouveau site est favorable et doit permettre la nidification. Le pétitionnaire prévoit de démonter le nid et d'installer la plate-forme hors de la période de nidification, avant mars 2018. Comme le poteau d'éclairage se trouve sur un lieu public ouvert, l'avis sera accompagné de recommandations.

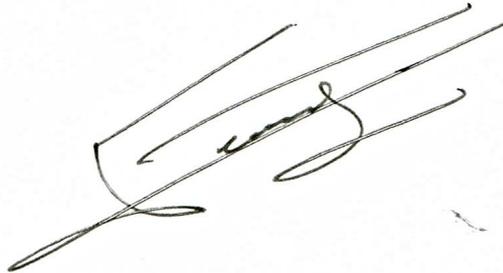
**Avis du CSRPN**

L'avis du CSRPN est favorable avec les recommandations suivantes :

- des branchages seront mis sur la plate-forme pour encourager les cigognes à y nicher,
- la commune limitera l'accès au public dans un rayon de 8 à 10m autour du poteau pour éviter tout conflit à venir (chute de branches, fientes,...),
- un suivi sera réalisé pendant 5 ans avec un compte-rendu annuel.

L'expert-délégué du CSRPN  
vice-président de la commission Dérogation Espèces Protégées

Bruno FAUVEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Fauvel', written over a set of three parallel diagonal lines that serve as a guide for the signature's placement.